



Banquets et manifestations

Vous cherchez une salle attractive pour votre manifestation, fête ou rencontre de famille ?

Le Restaurant Punkt « Les Grenettes » offre des prestations de première qualité. Nous organisons pour vous votre manifestation. Selon la taille de votre projet, qu'il s'agisse d'un apéritif de 20 personnes ou d'un banquet de 450 personnes, nous mettons à votre disposition une salle en fonction de vos besoins.

Les salles sont très agréables et disposent toutes d'un haut plafond.

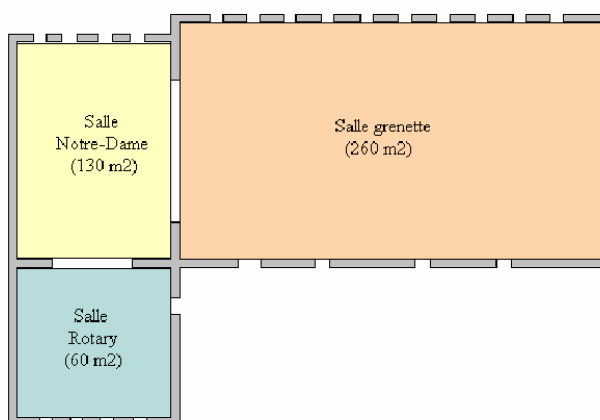
La modularité de nos salles permet une grande flexibilité, pour satisfaire les souhaits de nos clients. Pour nous chaque détail est important, notre but étant de mettre tout en œuvre pour que votre événement soit une réussite.

Nous vous remercions de l'intérêt et de la confiance que vous portez à la salle Grenette pour organiser votre manifestation et nous réjouissons de pouvoir vous accueillir, ainsi que vos invités, afin de réaliser un événement qui soit à la hauteur de vos espérances.



SALLE GRENETTE
PLACE DE NOTRE DAME 4
1700 FRIBOURG
TEL: 026 322 65 21
FAX : 026 322 66 53
fribourg@restaurant-punkt.ch

Les salles



<u>Capacité des salles</u>	<u>Nombres de personnes</u>	<u>m2</u>
❖ Salle Rotary:	50	60
❖ Salle Notre-Dame:	130	130
❖ Salle Grenette:	270	260
❖ Salle Grenette & Salle Notre Dame	400	390
❖ Salle Grenette, Notre-Dame & Rotary	450	450

Techniques

Les appareils techniques suivant peuvent être utilisés dans toutes les salles.

Ecran de projection:	40.-
Rétroprojecteur:	50.-
Flipchart (y c. marqueurs):	25.-
Système de haut-parleur:	80.-
Piano:	40.-
Scène:	150.-
Coffre de modérateur:	50.-
Beamer:	sur demande
TV & DVD:	sur demande
Pupitre:	gratuit
Photocopie:	0.20 (par copie)
Fax:	1.- (par copie)
Film transparent	1.- (par copie)

Tous les prix sont indiqués en francs suisses, par jour, TVA incluse

Salle Rotary

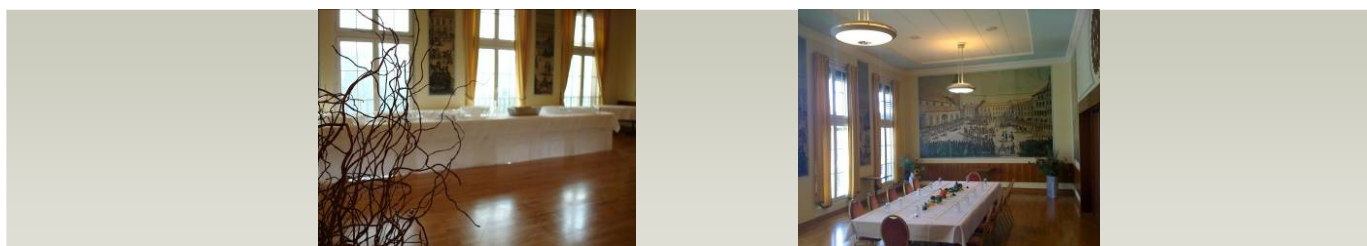
Dimensions: Surface 60 m²
 Longueur 10 m
 Largeur 6 m

Nombre de personnes: Max. 50 personnes

Utilisation: Séminaire, banquet, conférence,
 repas familiaux, apéritif

Loyer de la salle: ½ jour sans repas: 100.-
 Jour entier sans repas: 180.-

 ½ jour avec repas : 50.-
 Jour entier avec repas: 90.-



Dispositions des tables de la Salle Rotary

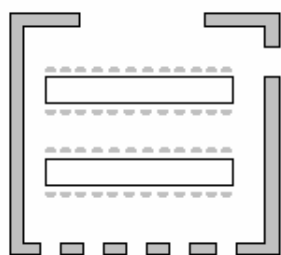
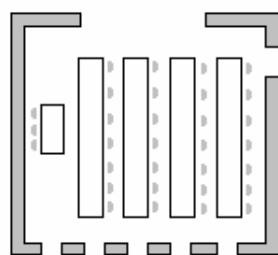
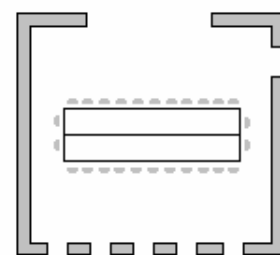


Table longue 50 pers.



Conférence 30 pers.



Bloc 26 pers.

Tous les prix sont indiqués en francs suisses, par jour, TVA incluse

Salle Notre-Dame

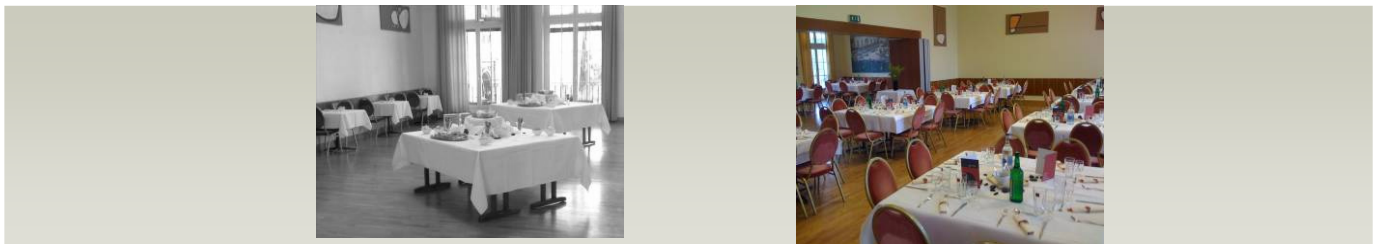


Dimensions: Surface 130 m²
Longueur 12 m
Largeur 11 m

Nombre de personnes: Max. 130 personnes

Utilisation: Séminaire, banquet, conférence,
repas familiaux, apéritif, concert

Loyer de la salle: ½ jour sans repas: 250.-
Jour entier sans repas: 450.-
½ jour avec repas: 125.-
Jour entier avec repas: 225.-



Dispositions des tables, salle Notre-Dame

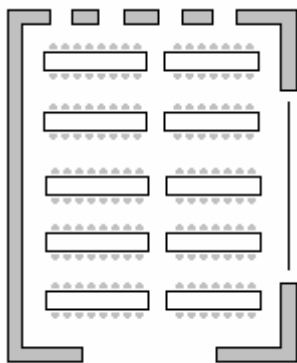
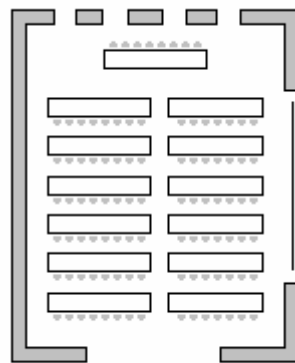
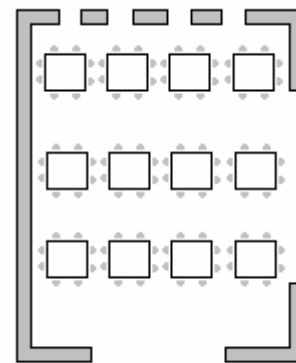


Table longue 130 pers.



Conférence 90 pers.



Bloc 96 pers.

Tous les prix sont indiqués en francs suisses, par jour, TVA incluse

Salle Grenette



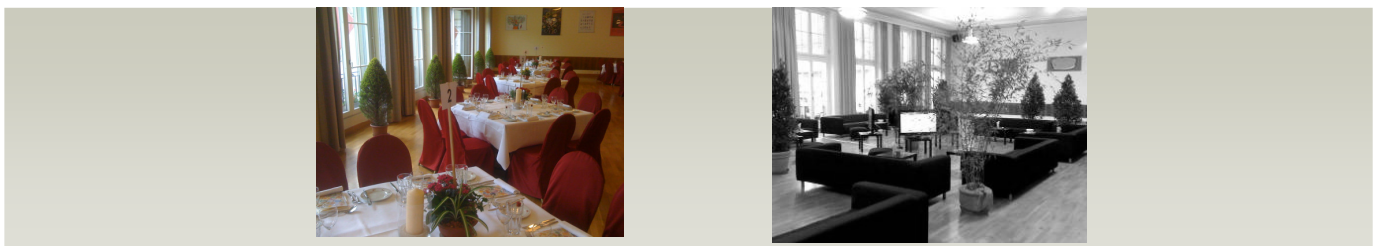
Dimensions: Surface 260 m²
 Longueur 22 m
 Largeur 12 m

Nombre de personnes: Max. 270 personnes

Utilisation: Séminaire, banquet, conférence,
 repas familiaux, apéritif, concert

Loyer de la salle: ½ jour sans repas: 450.-
 Jour entier sans repas: 700.-

 ½ jours avec repas 225.-
 Jour entier avec repas: 325.-



Dispositions des tables salle Grenette

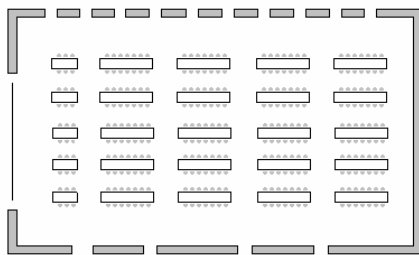
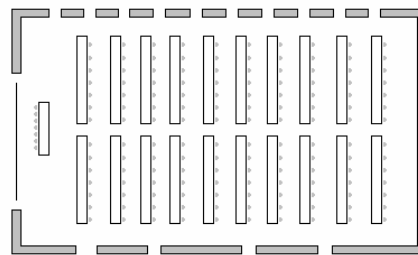
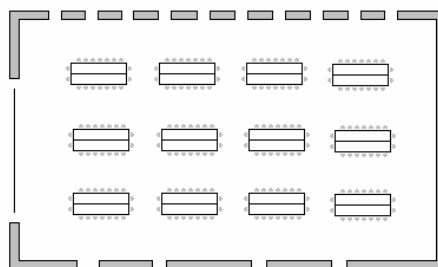


Table longue 270 pers.



Conférence 120 pers.



Bloc 180 pers.

Tous les prix sont indiqués en francs suisses, par jour, TVA incluse

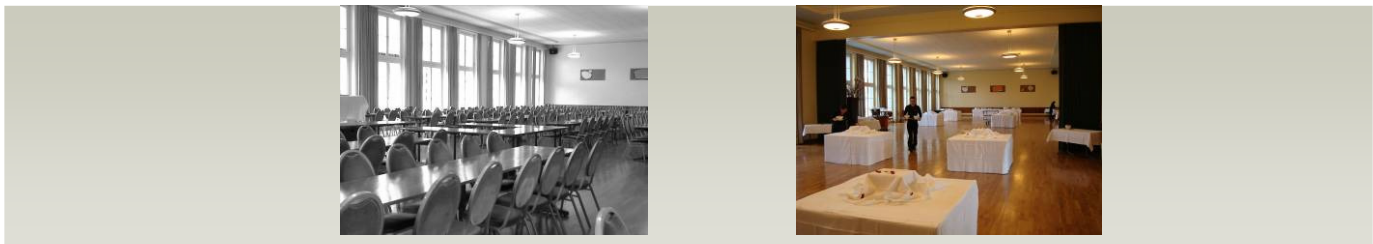
Salle Grenette & Notre-Dame

Dimensions: Surface 390 m²
 Longueur 34 m
 Largeur 11,5 m

Nombre de personnes: Max. 400 personnes

Utilisation: Séminaire, banquet, conférence,
 repas familiaux, apéritif, concert

Loyer de la salle:	½ jour sans repas:	650.-
	Jour entier sans repas:	1100.-
	Catering externe:	1500.-
	½ jour avec repas :	325.-
	Jour entier avec repas:	550.-



Dispositions des tables salle Grenette & Notre-Dame

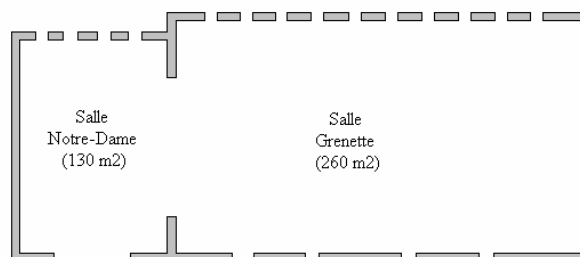


Table longue	400 pers.
Conférence	300 pers.
Bloc	250 pers.

Tous les prix sont indiqués en francs suisses, par jour, TVA incluse

Forfait séminaire I

Le forfait comprend les prestations suivantes:

Location de la salle
Infrastructures de 8h00 – 18h00
Rétroprojecteur, écran de projection, flipchart, pinwand, coffre de modérateur
Eau minérale dans la salle
Pause café, le matin: eau minérale, jus d'orange, café, thé, croissant
Lunch: un menu à trois plats composé par notre chef de cuisine,
eau minérale et café inclus
Pause café, l'après midi: eau minérale, jus d'orange, café, thé, biscuits

Pour un forfait de: 68.- par pers.

Forfait séminaire II

Le forfait comprend les prestations suivantes:

Location de la salle
Infrastructures de 8h00 – 12h00 ou de 14h00 – 18h00
Rétroprojecteur, écran de projection, flipchart, pinwand, coffre de modérateur
Eau minérale dans la salle
Pause café, le matin: eau minérale, jus d'orange, café, thé, croissant
ou
Pause café, l'après midi: eau minérale, jus d'orange, café, thé, biscuits

Pour un forfait de : 32.- par pers.

Tous les prix sont indiqués en francs suisses, par jour, TVA incluse



Pause café, le matin

Cette pause comprend les prestations suivantes:

Pause café: eau minérale, jus d'orange, café, thé, croissant

Pour un forfait de: 8.50 par pers.

Pause café, l'après midi

Cette pause comprend les prestations suivantes:

Pause café: eau minérale, jus d'orange, café, thé, biscuits

Pour un forfait de: 8.50 par pers.

Prix par unité

Eau minérale	9.00 / litre
Eau minérale	5.50 / ½ litre
Jus d'orange	6.- / 0.5 litre
Café / Thé	3.80
Croissant	1.20 / pièce
Pâtisserie	1.50 / pièce
Corbeille de fruits	2.50 / par personne

Tous les prix sont indiqués en francs suisses, par jour, TVA incluse

Les conditions

Base des conditions

Le document sur lequel s'appuie toute commande de menu est « la confirmation de réservation ».

Nombre de personnes

Le nombre de personnes minimum, confirmé 5 jours avant la manifestation, sera pris comme base de facturation.

Offre de menu

Les prix mentionnés sont valables à partir de 20 personnes si le menu commandé est le même pour tout le groupe.

Les suppléments doivent être commandés et seront facturés en fonction de la demande.

Carte de menu

Il vous sera facturé 1.00 CHF par carte de menu. Si l'organisateur désire un emblème de couleur, il vous sera facturé 1.50 par carte.

Décoration

Nous organisons volontiers un arrangement floral contre facturation.

Droit de bouchon

Nous nous permettons de vous facturer 20.- CHF par bouteille apportée.

Taxe de nuit

A partir de 00h30, il vous sera facturé un montant de CHF 35.- par heure et par employé, et de CHF 48.- par cadre. Le nombre et le temps d'engagement par employé nécessaire au déroulement de la manifestation sont définis en fonction du besoin et du nombre de clients présents, celui-ci étant calculé par le restaurant Punkt. Pour les demandes de prolongation un forfait de 50.- par heure supplémentaire vous sera facturé.

Conditions commerciales générales

1. Objet du contrat

1.1. L'objet du contrat est de mettre à disposition des locaux de séminaire, de conférence et de salle de banquet, ainsi que de procéder à la mise en œuvre nécessaire pour un déroulement parfait d'une manifestation organisée par le restaurant Punkt-Grenette.

2. Réservation

2.1. Les conventions de réservations et leurs modifications concernant des prestations du restaurant Punkt sont valables uniquement si elles sont confirmées par écrit par le donneur d'ordre et acceptées par le restaurant Punkt.

3. Utilisation des locaux

3.1. L'organisateur transmet au plus tard 7 jours avant la manifestation un programme détaillé contenant : un plan de table, les indications sur les installations techniques nécessaires, ainsi que toutes les informations exigées par le restaurant Punkt pour un bon déroulement de l'événement.

4. Conditions d'annulation

4.1. Toute annulation de réservation concernant des séminaires/congrès ou banquets doit être communiquée au restaurant Punkt par écrit comme indiqué aux points 3 et 5. Si l'annulation d'une réservation est effectuée sans que le restaurant Punkt ne soit responsable, le restaurant fait valoir les conditions d'annulations suivantes: les conditions suivantes sont en vigueur, pour autant qu'aucune condition spéciale n'ait été prévue entre les parties.

Forfait d'annulation

-21 à 15 jours avant la manifestation : 50%

-14 à 4 jours avant la manifestation : 75%

- 3 à 0 jours avant la manifestation : 100%

4.2. Le restaurant Punkt se réserve à tout moment le droit de dissoudre un contrat de réservation pour un banquet ou une manifestation sans dédommagement, si celle-ci menace la bonne marche de l'entreprise, pose un problème de sécurité ou nuit à la réputation du restaurant.

5. Nombre de participants

5.1. Le client s'engage envers le restaurant Punkt à communiquer par écrit le nombre définitif de participants pour les prestations gastronomiques 5 jours ouvrables avant la date de la manifestation. Le nombre de personnes minimum confirmé 5 jours avant la manifestation sera pris comme base de facturation.

6. Responsabilité

Le restaurant Punkt est responsable envers le client pour tous dommages causés intentionnellement ou par négligence grave par contrat ou extracontractuel. La preuve de la faute incombe au client. La responsabilité pour une erreur de moyenne ou de peu d'importance ainsi que des négligences indépendantes d'une faute doivent être évaluées par cause.

7. Autres dispositions

7.1. Si aucune convention ou accord écrit n'est conclu entre les parties, le client est dans l'obligation de se procurer toutes les marchandises au restaurant Punkt.

7.2. Les prolongations en soirée de diverses manifestations sont autorisées uniquement avec l'accord du restaurant Punkt. Si la durée d'une manifestation réservée dépasse l'heure de fermeture juridique (heure de police), le client doit avertir le restaurant au plus vite, pour que celui-ci puisse réunir les autorisations nécessaires et prendre les mesures organisationnelles liées au changement d'horaire.

7.3. Dommages : le client est responsable envers le restaurant Punkt de tous les dégâts et pertes causés par lui ou ses personnes auxiliaires ou participants, sans que le restaurant Punkt ne doive justifier la faute. Le restaurant Punkt se décharge de toute responsabilité pour vol et dégât au matériel apporté, causé par l'organisateur, des participants, un conseiller ou toute autre personne.

7.4. L'assurance du matériel apporté pour la manifestation incombe à l'organisateur. Le restaurant Punkt peut exiger une preuve de ces assurances.

7.5. Modalité de paiement : le restaurant Punkt peut exiger un acompte partiel ou complet de diverses réservations. Pour des manifestations avec une adresse de facturation étrangère, le restaurant exige un versement de 100% de la confirmation. Cela est également valable pour des manifestations réservées depuis l'étranger. Sans autre arrangement, le restaurant Punkt fera parvenir la facture au client en fonction des consommations. La facture est à régler sans déduction dans les 10 jours à partir de la date de facturation.

7.6. Droit applicable et for : seul le droit suisse s'applique, à l'exclusion de tout autre, à la présente confirmation, y compris aux conditions générales et à tout éventuel accord supplémentaire, ainsi qu'aux contrats convenus sur la base des documents précités. En cas de divergence en relation avec la présente convention, le for exclusif est la commune de Fribourg.

7.7. La modification de ces conditions commerciales générales nécessite la forme écrite.

Restaurant Punkt-Grenette, septembre 2007